



DEPARTEMENT DE L'AUBE
ARRONDISSEMENT DE TROYES
COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS

Séance du 26 MAI 2025

Date de la convocation : 20/05/2025
Date d'affichage de la convocation : 20/05/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29
Présents : 25
Représentés : 02
Votants : 27

Délibération n°

2025_D_024

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six mai à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, sous la présidence de *Séverine DELSERT BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS*.

Étaient présents : Séverine DELSERT BROQUET, Reynald CARLOT, Florent GAUROI, Sophie BLANCHIN, Didier DESPREZ, Gérard ROUSSELOT, Lucie CARLIER, Gérard TRUTAT, Sylvie VELUT, Guy THOMAS, Elisabeth ODO, Yves MORANDEAU, Lydia LENAINT, Eloïse SOYER, Sonia PREHOUBERT, Kylian GORIT, Mikael MATTIGNON, Laurence LUIS-LEON, M. Gérard VAN MELCKEBEKE, Hubert PROT, Claire ADAM, Christine DEZERT, Gilles FOUILLADE, Karine CRAVIC, Nathalie HINFRAY.

Absents avant donné procuration : Mme Cécile PETIT pouvoir à Mme Séverine DELSERT BROQUET, M. Timothée BRASSET pouvoir à M. Gilles FOUILLADE.

Absents : Mme Laura SERON-HABERLAND et M. Jean-Michel POTS,

Secrétaire de séance : Monsieur Reynald CARLOT

Objet de la délibération : POLE SCOLARITE-ENFANCE-JEUNESSE – EVOLUTIONS TARIFAIRES A COMPTER DE LA RENTREE SCOLAIRE 2025

Madame le Maire

Explicite que dans le cadre de la préparation de la rentrée 2025, une révision des tarifs à l'accueil de loisirs et aux services périscolaires est nécessaire. Cette révision vise à mieux répondre aux besoins des familles tout en tenant compte des contraintes budgétaires.

- 1 - Augmentation globale des tarifs de 2,5 % appliquée à l'ensemble des tarifs des services d'accueil de loisirs (mercredis, vacances scolaires, périscolaire, club ados). Cette revalorisation modérée prend en compte l'évolution des coûts de fonctionnement tout en restant maîtrisée pour les familles,
- 2 - Nouvelle possibilité : accueil du mercredi en demi-journée le mercredi (matin ou après-midi), sans repas. Cette formule plus souple répond à une demande des familles et facilite l'organisation de la journée selon leurs contraintes,
- 3 - Enfants en ULIS : Les enfants scolarisés en ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) bénéficieront désormais des mêmes tarifs que les habitants d'Aix-Villemaur-Palis, quelle que soit leur commune de résidence. Cette mesure tient compte du fait que ces enfants ne choisissent pas leur lieu de scolarisation et vise à garantir une équité de traitement,
- 4 - La navette du Club Ados sera facturée 1€ par trajet pour les jeunes des Communes de la CCPO hors AVP.

Propose les tarifs à compter de la rentrée 2025, les tarifs suivants :

TARIFS PAUSE MERIDIENNE	
	Enfants résidents AVP + ULIS
Quotient de 0 à 300	2,29 €
Quotient de 301 à 500	2,51 €
Quotient de 501 à 700	2,86 €
Quotient de 701 à 900	3,44 €
Quotient de 901 à 1100	3,74 €
Quotient à partir de 1101	4,03 €

Enfants extérieurs à la
commune AVP

5,69 €